

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orages survenus à compter du 24 août 2026 Signalement des dégâts aux cultures

Mont-de-Marsan, le 28/08/2026

Les épisodes orageux survenus **à partir du 24 août** ont causé d'importants dégâts sur les exploitations agricoles landaises impactées. L'évaluation des dommages a commencé. Les procédures relatives aux pertes de fond (calamités agricoles) et pertes de récolte (ISN) ont été immédiatement lancées, afin d'obtenir dans les meilleurs délais l'accord du Ministère pour le déploiement de ces dispositifs.

Afin de cibler au mieux les dégâts et les pertes de récolte pouvant relever de ces dispositifs, les agriculteurs concernés sont invités à déclarer rapidement leur situation à la DDTM 40 via le lien suivant : <https://bit.ly/signalements2026>

Il est rappelé que le régime des calamités agricoles ne couvre pas les dommages assurables.

Les services de l'État restent mobilisés pour accompagner les exploitants concernés.